



Maison d'Accueil Spécialisée des Pyrénées (MAS)



Centre Hospitalier de Muret

POPULATION ACCUEILLIE

La MAS des Pyrénées accueille des personnes adultes en situation de handicap présentant une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde avec ou sans troubles du comportement associés.

L'orientation choisie consiste en la prise en charge et l'accompagnement de handicaps préférentiellement congénitaux ou de naissance.

La perte d'autonomie et l'apparition d'un handicap consécutif à un accident de la vie (TC, AVC, AVP) n'entrent pas dans les critères d'admissibilité.

CAPACITÉ D'ACCUEIL D'HÉBERGEMENT

La MAS dispose de 80 places et 5 places en Accueil de Jour. Selon les possibilités, une période de stage peut être proposée. L'accueil est organisé en 4 groupes de 20 personnes accueillies selon leur profil afin d'optimiser l'accompagnement.

CONDITIONS ET CRITÈRES D'ADMISSION

Une notification d'orientation en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de la CDAPH est obligatoire. Les demandes d'admission reçues par le cadre du service sont étudiées par la commission d'admissibilité. A l'issue de l'étude du dossier et en fonction de la disponibilité d'une place, une rencontre est organisée avec la personne, sa famille ou représentant légal pour une présentation de l'établissement et des modalités d'accueil.

L'admission est réalisée à la signature du contrat de séjour.

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) est une structure d'hébergement qui accueille des adultes en situation de handicap ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie courante et/ou d'un suivi médical régulier.

Afin de favoriser le maintien des liens familiaux, la MAS donne la préférence aux personnes accueillies qui habitent déjà le département ou la région.



Maison d'Accueil Spécialisée des Pyrénées (MAS)



Centre Hospitalier de Muret

POPULATION ACCUEILLIE

La MAS des Pyrénées accueille des personnes adultes en situation de handicap présentant une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde avec ou sans troubles du comportement associés.

L'orientation choisie consiste en la prise en charge et l'accompagnement de handicaps préférentiellement congénitaux ou de naissance.

La perte d'autonomie et l'apparition d'un handicap consécutif à un accident de la vie (TC, AVC, AVP) n'entrent pas dans les critères d'admissibilité.

CAPACITÉ D'ACCUEIL D'HÉBERGEMENT

La MAS dispose de 80 places et 5 places en Accueil de Jour. Selon les possibilités, une période de stage peut être proposée. L'accueil est organisé en 4 groupes de 20 personnes accueillies selon leur profil afin d'optimiser l'accompagnement.

CONDITIONS ET CRITÈRES D'ADMISSION

Une notification d'orientation en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de la CDAPH est obligatoire. Les demandes d'admission reçues par le cadre du service sont étudiées par la commission d'admissibilité. A l'issue de l'étude du dossier et en fonction de la disponibilité d'une place, une rencontre est organisée avec la personne, sa famille ou représentant légal pour une présentation de l'établissement et des modalités d'accueil.

L'admission est réalisée à la signature du contrat de séjour.

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) est une structure d'hébergement qui accueille des adultes en situation de handicap ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie courante et/ou d'un suivi médical régulier.

Afin de favoriser le maintien des liens familiaux, la MAS donne la préférence aux personnes accueillies qui habitent déjà le département ou la région.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Pour chaque personne accueillie, il est établi un projet de vie individualisé. Il contient un recueil d'observations dans les domaines de l'autonomie quotidienne, de la communication, de la socialisation, de la cognition et des centres d'intérêt de la personne accueillie. Ce recueil est un travail d'équipe coordonné par le référent du projet et le coordonnateur. Il met en évidence les capacités de la personne accueillie, ses besoins d'accompagnement en fonction de sa personnalité.

Les objectifs d'accompagnement, déterminés à l'issue de l'élaboration du projet, sont présentés à la personne accueillie, sa famille ou son responsable légal. Les moyens de réaliser ces objectifs passent par une programmation d'activités adaptées.

Afin de réaliser le suivi du projet, les objectifs sont évalués en réunion d'équipe et en réunion de synthèse. C'est l'assurance qualité des prestations de services adaptées aux besoins de la personne accueillie et à ses attentes.

EQUIPE À VOTRE DISPOSITION

Un médecin psychiatre, un cadre socio-éducatif, des éducateurs spécialisés coordonnateurs, des aides médico-psychologiques, des aides-soignants, un psychologue, des infirmiers diplômés d'Etat, un médecin généraliste, un ergothérapeute, un kinésithérapeute, un assistant social, des agents de service hospitaliers.

CONTACTS

Cadre socio-éducatif
05 67 52 80 52

Accueil / secrétariat
05 67 52 80 50

Accueil de jour
05 67 52 80 85



MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Pour chaque personne accueillie, il est établi un projet de vie individualisé. Il contient un recueil d'observations dans les domaines de l'autonomie quotidienne, de la communication, de la socialisation, de la cognition et des centres d'intérêt de la personne accueillie. Ce recueil est un travail d'équipe coordonné par le référent du projet et le coordonnateur. Il met en évidence les capacités de la personne accueillie, ses besoins d'accompagnement en fonction de sa personnalité.

Les objectifs d'accompagnement, déterminés à l'issue de l'élaboration du projet, sont présentés à la personne accueillie, sa famille ou son responsable légal. Les moyens de réaliser ces objectifs passent par une programmation d'activités adaptées.

Afin de réaliser le suivi du projet, les objectifs sont évalués en réunion d'équipe et en réunion de synthèse. C'est l'assurance qualité des prestations de services adaptées aux besoins de la personne accueillie et à ses attentes.

EQUIPE À VOTRE DISPOSITION

Un médecin psychiatre, un cadre socio-éducatif, des éducateurs spécialisés coordonnateurs, des aides médico-psychologiques, des aides-soignants, un psychologue, des infirmiers diplômés d'Etat, un médecin généraliste, un ergothérapeute, un kinésithérapeute, un assistant social, des agents de service hospitaliers.

CONTACTS

Cadre socio-éducatif
05 67 52 80 52

Accueil / secrétariat
05 67 52 80 50

Accueil de jour
05 67 52 80 85

